

Metz, le 24 février 2011

21

RAPPORT

OBJET : REALISATION DE TRAVAUX DANS DES EDIFICES CULTUELS - Programme 2011

Un crédit de 160 000 € est inscrit au programme d'investissement 2011 pour des travaux à réaliser dans les édifices cultuels municipaux.

Les travaux proposés, ci-après, ont été retenus en concertation avec les services techniques en fonction de l'état sanitaire et sécuritaire des bâtiments :

- Eglise Sainte-Lucie (Metz-Vallières) : réfection des abat-sons du 1^{er} étage du clocher : 43 200 € TTC
- Eglise du Très Saint-Sacrement (Metz-Devant les Ponts) : réfection partielle des peintures intérieures : 58 500 € TTC
- Eglise Saint-Martin (Metz-Magny) : reprise d'enduit du soubassement en maçonnerie : 7 000 € TTC
- Presbytère Saint-Bernard (Metz-Plantières) : remplacement des fenêtres : 51 300 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations pour la réalisation de ces différentes opérations conformément au Code des Marchés Publics et à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération,
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion suivante est en conséquence.

MOTION

OBJET : REALISATION DE TRAVAUX DANS DES EDIFICES CULTUELS - Programme 2011

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

Vu l'inscription au programme d'investissement de 160 000 € destinés aux travaux d'entretien dans les édifices cultuels municipaux,

DÉCIDE :

- La réalisation du programme de travaux suivant :

- Eglise Sainte-Lucie (Metz-Vallières) : réfection des abat-sons du 1^{er} étage du clocher : 43 200 € TTC

- Eglise du Très Saint-Sacrement (Metz-Devant-les-Ponts) : réfection partielle des peintures intérieures : 58 500 € TTC

- Eglise Saint-Martin (Metz-Magny) : reprise d'enduit du soubassement en maçonnerie : 7 000 € TTC

- Presbytère Saint-Bernard (Metz-Plantières) : remplacement des fenêtres : 51 300 €

DECIDE :

- De recourir, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

CHARGE :

- Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, dans le cadre de ces procédures,

AUTORISE :

- Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations notamment les marchés ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués,

AUTORISE :

- Monsieur le Maire, ou son délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, le(s) marché(s) et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE :

- Les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

DECIDE :

- D'imputer ces dépenses sur le chapitre et article correspondants au budget de l'exercice 2011.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE